

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20110110

Dossier : A-213-10

Référence : 2011 CAF 7

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

WINSONG LIMITED

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 10 janvier 2011

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 10 janvier 2011

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE TRUDEL

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20110110

Dossier : A-213-10

Référence : 2011 CAF 7

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

WINSONG LIMITED

appelante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 10 janvier 2011)

LA JUGE TRUDEL

[1] Nous sommes tous d'avis que le présent appel devrait être rejeté avec dépens. Le juge en chef Rip de la Cour canadienne de l'impôt (la Cour) n'a commis aucune erreur de droit ou de principe en rejetant la requête de l'appelante visant à faire annuler un jugement antérieur par lequel la Cour avait rejeté ses appels pour cause de retard (voir 2008-2757(IT)G, la juge Campbell de la Cour canadienne de l'impôt, le 2 décembre 2009).

« Johanne Trudel »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-213-10

APPEL D'UNE ORDONNANCE RENDUE PAR LE JUGE EN CHEF G.J. RIP DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT EN DATE DU 30 AVRIL 2010, DANS LE DOSSIER DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT N^o 2008-2757(IT)G

INTITULÉ : WINSONG LIMITED c.
SA MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : Toronto (Ontario)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 10 janvier 2011

**MOTIFS DU JUGEMENT
DE LA COUR :** LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL

**PRONONCÉS À
L'AUDIENCE PAR :** LA JUGE TRUDEL

COMPARUTIONS :

COLIN J. BONDY POUR L'APPELANTE

GENEVIÈVE LÉVEILLÉ POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

KIRWIN PARTNERS LLP POUR L'APPELANTE
LAWYERS
Windsor (Ontario)

MYLES J. KIRVAN POUR L'INTIMÉE
Sous-procureur général du Canada